

Objet : Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles de se prononcer sur l'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Il rappelle à l'Assemblée le rôle et les compétences exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault est un établissement public, outil pour l'aide et la gestion des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière de suivi des carrières et d'organisation des concours. Ce sont ses missions obligatoires, mais cette structure a adopté des missions facultatives telles que:

- le Conseil hygiène et sécurité
- les contrats de groupe pour les assurances des collectivités concernant les risques statutaires liés aux absences maladies éventuelles de leurs agents.

La cotisation obligatoire pour financer les missions obligatoires est fixée à 0,8% de la masse salariale.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte l'affiliation du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et inscrit la cotisation nécessaire au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 07 novembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 novembre 2005
--